

RÈGLEMENT INTÉRIEUR – SIRES FORMATION

(Conformément aux articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail)

Article 1 – Objet

Le présent règlement s'applique à toutes les personnes suivant une action de formation, un bilan de compétences ou un test psychotechnique au sein de SIRES Formation, quel que soit le mode de réalisation : présentiel, distanciel (visioconférence) ou mixte. Il définit les règles générales d'organisation, d'hygiène, de sécurité, de discipline, et de respect mutuel.

Article 2 – Champ d'application

Tout bénéficiaire, dès signature d'un contrat ou d'une convention, accepte les termes du présent règlement pour toute la durée de la prestation.

Article 3 – Accès aux locaux et connexions

En présentiel, l'accès aux locaux est conditionné au respect des horaires fixés.

En distanciel, le bénéficiaire doit se connecter via le lien sécurisé transmis, muni de son identifiant personnel. Toute connexion doit être ponctuelle et assidue.

En mixte, les règles des deux modalités s'appliquent.

Article 4 – Règles d'hygiène et sécurité

Les consignes de sécurité des locaux doivent être scrupuleusement respectées.

Toute situation à risque ou accident doit être immédiatement signalée au formateur ou à la direction.

En distanciel, l'environnement de connexion doit être calme, sécurisé, sans interférences extérieures.

Article 5 – Comportement et discipline

Chaque participant s'engage à un comportement respectueux du cadre de travail et des personnes présentes, formateurs, autres bénéficiaires ou personnels administratifs.

Tout propos ou attitude inappropriée (harcèlement, propos discriminatoires, violences verbales...) entraînera une exclusion temporaire ou définitive.

Article 6 – Absences et retards

- Tout retard ou absence doit être justifié dans les meilleurs délais.
- En cas d'absence injustifiée, l'organisme se réserve le droit de suspendre la formation ou de signaler la situation au financeur.
- L'assiduité est obligatoire. Des feuilles d'émargement (papier ou électroniques) seront utilisées pour chaque session.

Document : Règlement Intérieur	Mise à jour : juin 2025	F. BEZIANE	Version 2
--------------------------------	-------------------------	------------	-----------

Article 7 – Matériel et supports pédagogiques

Les supports de formation, outils d'évaluation et ressources remises restent la propriété de SIRES Formation.

Ils ne peuvent être reproduits, utilisés ou diffusés à des fins personnelles ou commerciales sans accord écrit préalable.

Article 8 – Suivi et évaluation

À l'issue de chaque prestation, une attestation de réalisation est remise.

Les bilans de compétences font l'objet d'un document de synthèse remis uniquement au bénéficiaire (conformément à l'article L.6313-10 du Code du travail).

Article 9 – Personnes en situation de handicap

SIRES Formation s'engage à accueillir et à accompagner toute personne en situation de handicap. Les modalités pédagogiques, techniques et organisationnelles peuvent être ajustées après échange avec la référente handicap : Mme Fella Beziane.

Article 10 – Réclamations et médiation

En cas d'insatisfaction, toute réclamation peut être transmise à : fella.beziane@siresformation.fr

Un retour vous sera apporté dans un délai de 72 heures ouvrées. Une procédure de médiation pourra être mise en œuvre à la demande.

Article 11 – Sanctions disciplinaires

Tout manquement au présent règlement peut faire l'objet de sanctions disciplinaires, à savoir :

- Avertissement oral ou écrit
- Blâme
- Exclusion temporaire
- Exclusion définitive

Les sanctions sont prononcées par la direction après entretien.

Article 12 – Révision et mise à jour

Le présent règlement peut être révisé à tout moment selon les évolutions législatives ou pédagogiques. Les bénéficiaires seront informés de toute mise à jour applicable.

Article 13 – Entrée en vigueur

Le présent règlement est applicable à compter du 10 juin 2025.

Document : Règlement Intérieur	Mise à jour : juin 2025	F. BEZIANE	Version 2
--------------------------------	-------------------------	------------	-----------